

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/11/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/11/2021

Délibération n° D-2021-333

**Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) -
Port-Boinot - Ajustements**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Karl BRETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Port-Boinot - Ajustements**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Port-Boinot ;

Vu les délibérations D-2017-98 en date du 3 avril 2017, la D-2018-169 en date du 4 juin 2018, la D-2019-17 en date du 17 juin 2019, la D-2019-413 du 25 novembre 2019, D-2020-170 du 6 juillet 2020 et la D -2021-540 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot ;

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m²) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'autorisation de programme a évolué avec un élargissement de son périmètre intégrant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

A la suite de la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles en 2017, les démolitions se sont terminées en 2018. Les premiers aménagements des espaces publics ont été réalisés ainsi que des études pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Au cours des années 2017 et 2018, le projet s'est affiné en termes de contenu. Ainsi, des travaux complémentaires ont été validés (isolation des hangars, désamiantage, lots techniques de rafraîchissement, reprise de maçonnerie, remplacement du garde-corps du bief, vidéo protection, etc.), impactant, dans le même temps la maîtrise d'œuvre.

Après l'achèvement des démolitions et de la dépollution des sols, la Ville de Niort a procédé en 2019 à l'engagement des travaux relatifs à l'ensemble des patrimoines (séchoir, hangars, et château d'eau), à l'aménagement des espaces publics paysagers comme l'installation des passerelles et du Boulevard Main ainsi qu'à la réalisation du jardin de la Maison Patronale et des berges de la Sèvre naturelle.

Les projets pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont affinés. Des financements ont par ailleurs été octroyés pour la Maison Patronale, et d'autres ont été sollicités.

En 2020, les travaux menés sur les espaces publics et les bâtiments (Hangars et Séchoirs) se sont achevés. Les opérations de réception ont eu lieu le 7 août 2020 pour les lots « bâtiments » et « espaces publics » assorties de quelques réserves qui ont été levées au fur et à mesure. Certains Décomptes Globaux Définitifs (DGD) n'ayant pu être traités en 2020, une reprogrammation des crédits sur l'exercice suivant a été actée par délibération du 23 novembre 2020.

En 2021, les projets et les échéances de réalisation des travaux pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont précisés, avec la finalisation de la phase étude par la maîtrise d'œuvre sur les deux chantiers. L'attribution des différents lots du marché devrait intervenir aux mois de mai ou juin 2022 avec un démarrage des travaux à compter de l'été 2022.

La réception des travaux, envisagée durant l'été 2023, pour la Maison Patronale et la Fabrique, conjuguée à des travaux de finition complémentaires autour des bâtiments livrés au cours de l'automne 2023, implique un décalage dans la mise en œuvre de ces opérations sur les années suivantes.

Au vu de l'avancement des travaux, le séquençage des recettes est également revu même si les financements sont connus et fléchés.

Compte tenu de ces éléments et du glissement de la programmation financière sur le projet de la Maison Patronale et la Fabrique, l'autorisation de programme est allongée de deux années sans modification des montants maintenus à 16 666 566,94 € HT soit 19 999 880,33 € TTC en dépenses et de 5 404 079,84 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution et la durée de l'autorisation de programme « Port-Boinot » ;
- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

| TYPE D'AP | AP DE PLAN | | Crédits de paiement (en € TTC) | | | | | | | | | |
|------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | En € HT | En € TTC | 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| DEPENSES | 16 666 566,94 | 19 999 880,33 | 710 588,43 | 501 852,87 | 1 429 965,55 | 7 211 189,44 | 4 246 316,04 | 450 604,00 | 1 304 705,00 | 3 643 920,00 | 252 013,00 | 248 726,00 |
| Bâtiments et espaces publics | 12 294 262,26 | 14 753 114,71 | 710 588,43 | 501 852,87 | 1 356 894,46 | 7 114 949,16 | 4 191 377,79 | 330 000,00 | 50 000,00 | 0,00 | 248 726,00 | 248 726,00 |
| Etude modes de gestion | 63 000,00 | 75 600,00 | | | 24 528,00 | 23 340,00 | 7 128,00 | 20 604,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Fabrique et Maison Patronale | 4 309 304,68 | 5 171 165,62 | - | - | 48 543,09 | 72 900,28 | 47 810,25 | 100 000,00 | 1 254 705,00 | 3 643 920,00 | 3 287,00 | |
| RECETTES | 5 404 079,84 | 5 404 079,84 | - | 738 707,00 | 449 000,00 | 1 590 483,00 | 1 763 149,03 | 82 740,81 | 234 000,00 | 374 400,00 | 171 600,00 | 0,00 |
| Bâtiments et espaces publics | 4 624 079,84 | 4 624 079,84 | - | 738 707,00 | 449 000,00 | 1 590 483,00 | 1 763 149,03 | 82 740,81 | - | - | - | 0,00 |
| Maison Patronale | 780 000,00 | 780 000,00 | - | - | - | - | - | - | 234 000,00 | 374 400,00 | 171 600,00 | 0,00 |

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ